

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés :

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre donne pouvoir AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

Absent : SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2026/65 : Convention de refacturation « Savoir Rouler à Vélo » Ville d'Embrun - CCSP

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2021, portant sur la prise de compétence mobilité de la CCSP et l'arrêté préfectoral de modification des statuts du 25 juin 2021 ;

Vu le Code des transports, et notamment l'article L L1231-1-1 qui permet aux Autorités Organisatrices de la Mobilité « d'organiser des services relatifs aux mobilités actives (marché, vélo) ou contribuer au développement de ces mobilités » ;

Considérant que la Ville d'Embrun coordonne et finance depuis plusieurs années le programme « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) dans ses écoles, du cycle 1 au cycle 3 (blocs 1 à 3) ;

Considérant que la CCSP propose aux écoles du territoire de financer les blocs 2 et 3 du SRAV pour les cycles 3 ;

La Ville d'Embrun continuera de coordonner le SRAV dans ses écoles et la CCSP prendra en charge le coût des moniteurs intervenant spécifiquement sur les blocs 2 et 3 du cycle 3, par le biais d'une refacturation entre la Ville d'Embrun et la CCSP. La convention objet de la délibération définit les modalités de refacturation entre la Ville d'Embrun et la CCSP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 005-200067742-20260224-2026022724-DE

- **DE VALIDER** la convention de refacturation « Savoir Rouler à Vélo » entre la Ville d'Embrun et la CCSP,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD